

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 18 FÉVRIER 2020, À 10 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

|                                   |                           |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Monsieur le maire Simon Deschênes |                           |
| Monsieur Charles Soucy            | conseiller district n° 1  |
| Madame Ariane Lévesque            | conseillère district n° 2 |
| Monsieur Marc Portelance          | conseiller district n° 3  |
| Monsieur Simon Pelletier          | conseiller district n° 4  |
| Monsieur Benoît Thibault          | conseiller district n° 5  |
| Monsieur Jacques Létourneau       | conseiller district n° 6  |

Sont aussi présents :

|                         |                   |
|-------------------------|-------------------|
| Madame Josée Latour     | trésorière        |
| Monsieur Martin Richard | directeur général |
| Me Sylvie Lepage        | greffière         |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

20-02-046

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-02-047

2.- Mise à niveau de la Maison de la culture –approbation des ordres de changement numéros 1, 2, 3, 4 et 5

CONSIDÉRANT les ordres de changement suivants dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante :

- numéro 1 majorant le montant du contrat de l'entrepreneur Construction L.F.G. inc. de 18 490,67 \$,
- numéro 2 majorant le montant du contrat de l'entrepreneur Construction L.F.G. inc. de 9 325,75 \$,
- numéro 3 majorant le montant du contrat de l'entrepreneur Construction L.F.G. inc. de 2 242,70 \$,
- numéro 4 majorant le montant du contrat de l'entrepreneur Construction L.F.G. inc. de 22 351,56 \$
- numéro 5 diminuant le montant du contrat de l'entrepreneur Construction L.F.G. inc. de 498 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général ou le directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'approbation des ordres de changement précités.

ADOPTÉE

20-02-048

3- Autorisation d'une demande d'aide financière au programme FAIR

CONSIDÉRANT qu'un montant de 40 000 \$ est disponible pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) avec une mise de fonds de la Ville de 10%.

CONSIDÉRANT le Fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie avec une mise de fonds de la Ville équivalente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le directeur des Loisirs à présenter une demande d'aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du FAIR et à présenter une demande d'aide financière de 3 000 \$ dans le cadre du Fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie.
- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à verser la mise de fonds de 10% au projet présenté au FAIR et à verser 50% du coût du projet présenté au Fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

4- Période de questions

Il n'y a aucune question..

20-02-049

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 10 h 50.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/hl

\*\*\*\*\*